

Monsieur le directeur,

Le gouvernement a décidé de proposer une loi d'orientation. Nous constatons que dans ce projet, pour l'essentiel, les réformes du gouvernement précédent ne sont pas remises en cause alors qu'elles ont profondément dégradé les conditions d'étude des élèves et les conditions de travail des enseignants.

Si pour la formation des maîtres, le gouvernement annonce à terme des modifications, on ne peut constater que pour la rentrée 2013, c'est de fait la généralisation du dispositif de master en alternance qui est prévu. Tous les admissibles au concours de juin 2013 auront un statut d'étudiant contractuel en responsabilité d'enseignement à tiers temps.

Le projet met en cause le caractère national de l'enseignement public en transférant aux régions la définition des formations professionnelles. Ce projet intègre aussi les projets éducatifs territoriaux qui dans le décret « rythmes scolaires » confèreraient aux collectivités territoriales la possibilité d'imposer aux enseignants des écoles l'organisation d'une partie de leur temps de service.

Quant à l'affirmation que ces projets seraient accompagnés de la création d'un grand nombre de postes, nous ne pouvons constater que si des postes sont créés à la rentrée 2013 (6700 dans l'éducation nationale), ce sont des équivalents temps plein qui seront occupés pas des étudiants contractuels. De plus le nombre de postes représente environ la moitié du nombre annuel de postes supprimés par le gouvernement précédent.

Et pour l'avenir, il ne nous a pas échappé que les dizaines de milliers de créations de postes envisagés sont présentés dans une annexe au projet de loi qui n'a aucune valeur contraignante pour le gouvernement.

Nous sommes profondément attachés à l'amélioration de l'école publique aussi nous agissons pour le rétablissement des postes supprimés durant des années. Ces suppressions ont eu des effets dévastateurs en augmentant le nombre des élèves par classes, en supprimant les postes de Rased pour l'aide aux élèves en difficulté, en liquidant la formation des maîtres et en mettant les futurs enseignants dans des conditions de début de carrière souvent dramatiques.

Nous revendiquons l'abrogation de l'ensemble des réformes du précédent gouvernement qui ont agressé l'école publique et nous saluons les enseignants de ce pays qui confrontés à un flot d'injonctions et à une dégradation de leurs conditions de travail ont dû déployer des efforts supplémentaires pour tenter de maintenir la qualité de leur enseignement.

C'est parce que nous sommes pour une réelle amélioration de l'école publique que nous nous opposons aux projets de lois d'orientation et de décret « rythmes scolaires » et exigeons leur retrait.

La campagne de dénigrement contre les enseignants déclenchée au moment où le gouvernement connaît de sérieuses difficultés pour faire aboutir ses projets ne nous surprend pas même si elle nous choque par sa violence et sa mauvaise foi. Nous allons expliquer comment le projet de décret « rythmes scolaires » « va bouleverser l'organisation des vies personnelles et professionnelles des enseignants comme des familles d'élèves » comme l'a déclaré l'adjointe au maire de Paris chargée de la vie scolaire. Nous allons expliquer comment le gouvernement a assoupli le taux d'encadrement pour les municipalités comme M. Peillon l'a déclaré ce matin à la radio en indiquant qu'en maternelle ce taux passerait d'un intervenant pour 10 élèves à un pour 14 et en élémentaire de un pour 14 à un pour 18. Nous ne doutons pas que lorsque la réalité sera connue de tous, nous serons unis parents et enseignants pour imposer le retrait de ces projets parce que nous sommes déterminés à obtenir une véritable amélioration de l'école publique. C'est ce que nos collègues ont affirmé en scandant à Paris « Ni bricolage, ni statu quo ».